



N° 739-2011/ARR/DEPS/SAF

Date du : 27/04/2011

**Rapport
au
président de l'assemblée de la province Sud**

OBJET : modification de l'arrêté n° 1423-2008/PS du 30 septembre 2008 relatif à l'organisation des services de la direction de l'équipement.

PJ: un projet d'arrêté

L'évolution de leurs missions et champs d'intervention obligent les services de la direction de l'équipement à s'adapter continuellement pour répondre au mieux à la demande des usagers.

C'est ainsi que le service de l'urbanisme, de l'aménagement et des transports nécessite une restructuration globale, eu égard notamment à l'accroissement des contentieux, à la complexification de l'environnement juridique en matière de droit des sols et de planification urbaine, et au recentrage des missions du bureau d'aménagement sur son cœur de métier.

Dès décembre 2010, la compétence transport a été transférée vers les syndicats mixtes des transports urbains et interurbains, mission affectée précédemment à ce service. Par ailleurs, un audit organisationnel, réalisé par un prestataire extérieur, a permis d'apporter des réponses aux difficultés émergentes au sein des équipes d'urbanisme et administrative. Il a mis en exergue divers dysfonctionnements dans le traitement des dossiers et éclairer sur des perspectives d'amélioration organisationnelle et en matière de délais pour être en phase avec les évolutions des missions déjà constatées ou à venir.

Ainsi, au lieu de quatre bureaux aux activités bien distinctes, il est envisagé de réorganiser le service en une cellule administrative directement rattachée au chef de service et deux bureaux.

Le bureau du droit des sols sera dédié à l'urbanisme opérationnel : instruction des autorisations d'occupation des sols, mise en application de la taxe communale d'aménagement, de l'accueil et du conseil auprès des particuliers ou professionnels.

Le bureau de la planification et de l'aménagement permettra de fusionner les missions planification urbaine et aménagement. Cela favorisera d'une part la mutualisation des moyens humains à disposition et d'autre part, donnera une dimension mieux adaptée aux enjeux rencontrés en ces matières, notamment en croisant le traitement des espaces publics, la mobilité, le transport et l'approche environnementale.

A la subdivision Nord, l'externalisation des travaux d'entretien sur les routes territoriales et le transfert de la gestion du domaine de Deva vers la Sem Mwe Ara ont eu pour effet une diminution conséquente des travaux à réaliser par le bureau de Bourail.

Avec l'aide de la direction des ressources humaines, les agents ont été déployés sur les autres directions provinciales installées sur la commune de Bourail. Une seule personne reste affectée à la direction de l'équipement pour assurer les missions de contrôle de travaux dans le secteur. Elle est toutefois directement rattachée au siège de la subdivision à La Foa.

Ces réorganisations internes permettent d'adapter le fonctionnement et les moyens humains de la direction aux enjeux qui s'impose à elle.

Tel est l'objet du présent arrêté que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.